

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'ÉDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2008 - 2009

N° 80
Octobre – Novembre – Décembre
2008

19 octobre

**mobilisation
nationale**

promotions 2007-2008

CAP le 13 octobre

**histoire des arts
des précisions**

Les 13 et 14 novembre prochains,
vous serez appelés à élire
vos représentants

S'abstenir, c'est vous affaiblir !

Service minimum : par qui ?

Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Ainsi que nous l'avons annoncé sur notre site et par mail auprès des collègues internautes, **le 7 octobre**, à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale relayée par la Confédération Européenne des Syndicats à laquelle adhère l'UNSA, était organisée une action mondiale pour le « travail décent ». Certaines organisations appelaient à la grève ce jour-là. **L'Unsa, pour sa part, appelait seulement à participer à un grand rassemblement unitaire à 17 heures place du Trocadéro.**

Dès l'annonce du gouvernement de la mise en place du service minimum les jours de grève des personnels enseignants dans les écoles, le maire de Paris avait clairement annoncé son refus d'appliquer cette mesure dans la capitale. Nous avons salué cette courageuse déclaration. La loi vient d'être promulguée et M. Delanoë a revu sa position. Tout en restant très critique vis-à-vis de ce dispositif, il a annoncé lors d'un récent Conseil de Paris que la Ville, en conformité avec son idéal républicain, appliquerait finalement ce texte voté démocratiquement.

Les modalités pratiques devraient consister, d'après ce que nous avons lu dans la presse, à réquisitionner des animateurs. L'équipe municipale a exclu le système du volontariat qui n'aurait pas manqué de créer une ambiance détestable au sein des services entre grévistes et non-grévistes. Il n'empêche que nombre d'animateurs sont hostiles à cette réquisition et qu'ils redoutent, à juste titre, d'être catalogués comme des briseurs de grève. En outre, qu'en serait-il au cas où ces animateurs seraient eux-mêmes grévistes ?

Lors de sa campagne, Mme de Panafieu avait envisagé, si elle était élue, d'utiliser entre autres les professeurs de la Ville, agents municipaux parisiens qui lui paraissaient tout désignés pour assurer ce service minimum. Nous espérons que cette éventualité est aujourd'hui hors de question, mais que se passerait-il dans l'avenir si l'on nous réquisitionnait en tant que personnels municipaux pour remplacer des collègues de l'Éducation nationale dont nous partageons le quotidien et bien souvent les inquiétudes et les colères ?

La journée du 7 octobre n'a sans doute pas donné lieu à un grand mouvement de grève dans les écoles et n'a pas constitué un grand défi pour la mairie. Mais on peut s'attendre dans les semaines ou dans les mois qui viennent à des mouvements d'ampleur nationale touchant l'ensemble de la fonction publique. La situation risque alors, selon les termes colorés mais judicieux de M. Cherki, notre maire-adjoint, de devenir assez « Rock'n Roll ».

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : 19 octobre : mobilisation nationale ◆ page 4 : élections professionnelles – soutien scolaire : trop de fou ◆ page 5 : l'accompagnement éducatif (suite) – petites annonces ◆ page 6 : promotions – les retraités dans la rue – congés maladie et maternité sur les vacances scolaires – stage de formation syndicale ◆ page 7 : histoire des arts : des précisions – amicale des retraités ville et département ◆ page 8 : les cotisations du snadem – bulletin d'adhésion ◆ page 9 : quel avenir pour nos mutuelles complémentaires ◆ page 10 : les circonscriptions des affaires scolaires (C.A.S.) 2008/2009 ◆

19 octobre : mobilisation nationale !...

L'éducation est notre avenir : il ne doit pas se décider sans nous !

Organisations signataires de cet appel : AFL - Cé - CEMEA - CRAP-Cahiers pédagogiques - FAEN - FCPE - FEP-CFDT - FERC-CGT - FGPEP - FIDL - Les FRANCAS - FSU - GFEN - ICEM-pédagogie Freinet - JPA - La Ligue de l'Enseignement - SGEN-CFDT - SUD Education - UNEF - UNL - UNSA Education.



Notre pays a cette chance extraordinaire de disposer d'un grand service public laïque d'Education. Il traduit notre choix républicain d'une société où tous les citoyens vivent ensemble. Mais imagine-t-on ce que deviendrait ce principe, sans ce tour de force de l'accueil de tous les jeunes, sans distinction, réalisé quotidiennement par notre École ?

Cette Ecole publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre aussi des difficultés. C'est pourquoi nous souhaitons passionnément qu'elle évolue et se transforme pour s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants ».

Pour nous, ce débat et cet effort concernent tous les citoyens car, à travers l'avenir de la jeunesse, c'est celui du pays qui se joue.

Or, en lieu et place de ce que devrait nécessiter cette grande cause nationale, rassemblant largement les citoyens, à quoi assistons-nous ? Au spectacle d'une politique gouvernementale qui, au-delà des habillages, ne voit dans l'Education qu'un moyen d'économiser. Plus que tout discours, la préparation du budget 2009 en est la démonstration : 13500 suppressions d'emplois programmées, soit, dans le cadre triennal dans lequel ce budget s'inscrit, plus de 40 000 postes promis à disparition sur les 3 ans, à rajouter aux 11 200 suppressions de cette année !

Tout n'est sans doute pas question que de postes en matière éducative, mais nous affirmons que rien ne pourra se faire dans cet acharnement d'un « toujours moins de postes » ! Rien ne pourra davantage se faire avec des réformes à marche forcée encore moins lorsqu'elles aboutissent à de vraies régressions. Rien ne pourra se faire non plus si l'Etat ne cesse de se désengager de ses missions, déléguant hors de l'école ce qu'elle doit assurer pour tous.

Aussi, nous poussons aujourd'hui un cri d'alerte : cette politique va détériorer sur le long terme le service public d'Education. Elle porte tous les ingrédients pour que se développe une école à deux vitesses dans une société minée par les injustices et les inégalités.

De ce projet, nous ne voulons pas ! Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre Ecole publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix.

Nous en appelons à toutes celles et tous ceux qui pensent que l'Education est une richesse pour notre pays, que l'avenir se joue aujourd'hui, à toutes celles et tous ceux qui refusent que la politique suivie n'entraîne, pour de nombreuses années, le service public d'Education dans l'affaiblissement. Quelle place veut-on donner à l'Education dans notre pays ? Quel citoyen, quelle citoyenne, veut-on préparer ? Nous n'acceptons pas que la société découvre a posteriori qu'on aurait répondu à sa place, en catimini, à ces questions fondamentales !

Alors, mobilisons-nous ensemble, débattons, parlons, proposons, interpellons l'opinion, agissons sans attendre !

Rassemblons-nous tous dans une grande manifestation nationale le dimanche 19 octobre à Paris.

Le Snadem sera bien évidemment présent dans cette mobilisation. Nous appelons tous les professeurs de la Ville à s'y joindre pour en faire un grand succès. À l'heure où nous imprimons, nous ne connaissons pas encore le point de ralliement qui sera déterminé pour l'Unsa. Nous vous le communiquerons par mail et sur notre site Internet.

En revanche, le parcours a été acté : départ à 13 heures de la place d'Italie vers la Bastille, via Denfert-Rochereau, Port-Royal, le boulevard Saint-Michel et le boulevard Saint-Germain.

Élections professionnelles...

Nous vous avons déjà alertés sur l'importance capitale de ce scrutin pour la représentativité, la crédibilité et le poids du Snadem face à l'administration et aux élus. **Pas une voix ne devra manquer les 13 et 14 novembre prochains.**

**POUR VOUS DEFENDRE EFFICACEMENT
CE QUI COMPTERA, CE SERA LE PLUS GRAND NOMBRE DE VOIX.**

Nous vous fournirons dans notre prochaine circulaire tous les renseignements utiles et les modalités de vote pour participer à ce scrutin. D'ores et déjà, nous invitons tous nos adhérents et sympathisants à relayer cet appel sur le terrain auprès des collègues – syndiqués ou non syndiqués – pour leur rappeler l'importance de ce vote et les sensibiliser à une participation massive, seule façon de faire entendre leur voix.

Soutien scolaire : trop de flou...

La mise en place de ces dispositifs devait être effective au 1^{er} octobre. Il semble bien que, dans la plupart des écoles, ce soit encore le flou le plus complet. Le soutien scolaire, qui consiste, dans les textes, à dispenser deux heures supplémentaires d'enseignement par semaine aux élèves les plus en difficulté, fait l'objet de débats et de contestations entre les enseignants de l'Éducation nationale et leur académie. La question se pose encore dans beaucoup d'écoles de savoir s'il faut faire 3 séances de 40 minutes ou 4 séances de 30 minutes, si ces séances doivent être placées en début ou en fin de pause méridienne (entre 11h30 et 13h30), en fin d'après-midi après la classe, voire le mercredi.

Ce débat n'implique pas directement les professeurs de la Ville, puisque ce soutien scolaire concerne les matières fondamentales inscrites au programme (français, lecture, mathématiques notamment). Toutefois il présente quelques dangers pour nous puisqu'il peut conduire à redéfinir la notion de temps scolaire. On voit le risque qu'il y aurait à considérer comme du « temps scolaire » la plage pendant laquelle interviennent des professeurs des écoles en mission de soutien. Ce serait, pour nos collègues, la porte ouverte à toutes les dérives. Notre statut précise dans son article 2 § 2 : « En qualité d'enseignants ils [les professeurs de la Ville] sont habilités, **pendant le temps scolaire**, à faire pratiquer toutes les activités relevant de leur spécialité, conformément aux programmes et instructions officielles de l'Éducation Nationale pour les écoles élémentaires. »

Nous avons intérêt à nous montrer particulièrement vigilants sur cette notion de temps scolaire. Pour le Snadem, depuis la rentrée et sauf cas très particuliers (hôpitaux et établissements spécialisés, notamment), ce temps scolaire est de 24 heures hebdomadaires, soit quatre journées de 6 heures chacune. C'est la plage horaire pendant laquelle tous les enfants sont présents dans l'école et reçoivent un enseignement obligatoire. Même si la nouvelle grille d'emplois du temps ne laisse que peu de marge de manœuvre pour placer nos ateliers, il y aurait de grands dangers à les programmer en dehors de cette plage, tant pour des raisons de responsabilité que pour les risques de dérives et de basculement vers le péri-scolaire, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir, et tout particulièrement la remise en question de notre régime de congés et de vacances.

Notre statut est fragile, il est à la merci d'une délibération du Conseil de Paris, mais c'est actuellement le seul document légal qui définit clairement nos fonctions et nos modes d'intervention. Ne commençons pas nous-mêmes par y déroger, ce qui ne pourrait qu'inciter notre employeur à le modifier, et pas forcément à notre avantage.

L'accompagnement éducatif (suite)...

...mais certainement pas fin. Ce dispositif, qui doit entrer en application dans tous les établissements d'éducation prioritaire dès le début du mois d'octobre semble se mettre en place dans l'improvisation la plus totale. Certains de nos collègues nous ont alertés car on leur avait assuré que ces quatre séances hebdomadaires de 2 heures ne les concernaient pas et qu'il s'agissait d'activités réservées aux personnels de l'Éducation nationale, puisque c'était cette administration qui finançait l'opération.

Les textes sont clairs : trois types d'activités peuvent être proposés en accompagnement éducatif : soutien scolaire, activités physiques et sportives et activités artistiques. On voit donc que les professeurs de la Ville qui le souhaitent sont parfaitement légitimes dans la conduite de ces séances, d'autant que la liste des personnes habilitées à les encadrer est très large : enseignants volontaires, assistants d'éducation, intervenants extérieurs (associations, structures culturelles et sportives...). voire personnels non enseignants, étudiants, parents d'élèves, bénévoles (membres d'associations, enseignants à la retraite...), etc. Ce serait un comble si l'on refusait aux professeurs de la Ville ce que l'on accorde à des étudiants ou à des parents d'élèves. Nous allons nous rapprocher de notre direction pour connaître précisément les accords qui ont été passés, s'il y en a, entre la mairie et le rectorat, d'autant que ce dispositif concernera l'année prochaine toutes les écoles élémentaires.

Sur le plan financier, ces heures ne donnent pas lieu à une rémunération des plus attractives. On nous a annoncé une somme de 20 euros de l'heure, soit moins que l'heure supplémentaire payée à la ville de Paris. De plus, pour nos collègues, il ne peut s'agir d'heures défiscalisées, puisqu'elles ne sont pas effectuées ni payées à la demande de notre employeur. Les professeurs qui désireront s'investir dans ce dispositif seront en activité accessoire et devront logiquement faire une demande d'autorisation de cumul d'activité à leur employeur, la mairie de Paris.

On reste dubitatif sur les prodiges d'organisation auxquels vont devoir faire face les écoles où se trouveront réunis sur une même plage horaire l'étude traditionnelle, qui n'a pas été supprimée, les ateliers bleus (mairie de Paris), l'opération Coup de Pouce (mairie de Paris), l'accompagnement éducatif (Éducation nationale), et pourquoi pas le soutien scolaire pour les établissements qui décideraient de le placer après 16h30. Un vaste puzzle dont il sera bien difficile d'imbriquer tous les éléments, pour une efficacité pédagogique qui reste à démontrer.

Petites annonces...

A vendre moto YAMAHA modèle **600 XJS Diversion** de 1999. 60.000 km. Très bon état général.

Prix : 1.500 euros.

Contact : 06 70 74 34 51.

Collègue **vend maison à Pornic** (Loire Atlantique). Séjour, 3 chambres, 108 m² habitables – 280m² de terrain – A 800 mètres de la plage – Prix : 225.000 euros.

Contact : 06 70 72 17 44

A vendre pénichette marque **JEANNEAU** modèle « **Eau Claire 930** » de 1986. Moteur Yanmar 44 cv diesel, coque polyester. Dimensions : 9,30 m x 3,57 m. Intérieur reconditionné. Parfait état. Visible au port de St. Florentin (Yonne) ou sur le site du Snadem, rubrique « petites annonces »..

Prix à débattre : 42.000 euros.

Contact : 06 08 32 02 61

A vendre canapé (non convertible) **2 places** en tissu bleu. Parfait état. Prix 100 euros.

Contact : 06 08 06 54 51

A louer appartement **2 pièces** 32,50 m², coin cuisine, salle de bains, sur cour calme et ensoleillée, exposition Sud. 4^{ème} étage, métro « Pyrénées ». 700 euros par mois hors charges. Contact : 01 42 08 17 90

Promotions...

Rappel : la Commission Administrative Paritaire chargée d'entériner le tableau des promotions 2007-2008 se réunira le 13 octobre prochain avec plusieurs mois de retard cette année encore. Tous les collègues promouvables ont déjà reçu ou vont recevoir un courrier du Snadem leur communiquant la note retenue par l'administration et leur demandant si elle correspond bien à celle qui leur a été attribuée lors de leur dernière inspection.

Dès l'issue de la CAP nous adresserons un second courrier à tous ces professeurs pour leur faire connaître la décision de cette instance.

Les retraités dans la rue...

Depuis que les pensions des retraités de la Fonction publique ne sont plus indexées sur les augmentations de salaires des actifs, les pertes de pouvoir s'accumulent année après année.

Les retraités n'acceptent plus de voir les prix atteindre des sommets alors que leur pouvoir d'achat s'effondre. Dans toute la France, ils se mobiliseront le 16 octobre prochain à l'appel des organisations de retraités : des manifestations à Paris et dans les régions et départements sont prévues, de même que des initiatives individuelles telles que l'envoi de cartes postales/pétition au Président de la République.

A l'heure où nous imprimons nous ignorons encore le parcours qui sera retenu pour la manifestation parisienne. Nous communiquerons cette information sur notre site internet (<http://www.snadem.com>). Nous invitons par ailleurs les collègues qui désireraient se joindre à ce mouvement à consulter le site de la Fédération Générale des Retraités (<http://www.fgrfp.org>), fédération à laquelle sont automatiquement affiliés tous nos collègues retraités adhérents du Snadem.

Congés maladie et maternité sur les vacances scolaires...

Les collègues qui bénéficient d'un congé de maternité débutant pendant une période de vacances peuvent demander l'application de la loi du 5 mars 2007 qui prévoit la possibilité de reporter de trois semaines maximum (avec un certificat médical) le congé prénatal sur le congé postnatal.

Rappel : les congés de maladie ordinaire qui chevauchent les vacances scolaires ne sont comptabilisés qu'en proportion du nombre de jours effectivement accordés par le médecin. Si par malchance un nouveau congé devait être prescrit quelques jours avant la rentrée, la période de vacances ne serait pas comptabilisée comme du temps de congé maladie et les professeurs dans ce cas de figure ne risqueraient pas de se retrouver à demi-traitement, à condition bien entendu qu'ils n'aient pas dépassé trois mois cumulés avec d'éventuels congés dans les 12 derniers mois.

Stage de formation syndicale...

Quelques collègues nous ont fait part de leur souhait de pouvoir bénéficier d'un stage de formation syndicale organisé par le Snadem. Une telle formation ne peut être envisagée qu'à la condition d'avoir un nombre suffisant de participants. Si vous êtes intéressés, merci de nous le faire savoir rapidement par mail ou par téléphone. Ce stage se tiendrait entre le 15 mai et le 15 juin 2009, en fonction des impératifs d'organisation.

Histoire des arts : des précisions...

Le contenu de cette nouvelle discipline qui occupe, selon les textes officiels, 20 heures dans l'année scolaire pour le cycle des approfondissements (CE2 – CM1 – CM2) vient d'être précisé par la publication d'un fascicule intitulé : Ressources – Listes d'exemples d'œuvres.

Six domaines sont illustrés, sur cinq périodes de l'histoire.

Pour les domaines, on trouve : les arts de l'espace (architecture, jardins), les arts du langage (littérature : récit et poésie), les arts du quotidien (design, objets d'art, bijoux), les arts du son (musique instrumentale et vocale), les arts du spectacle vivant (théâtre et danse), et les arts du visuel (arts plastiques, cinéma, photographie, arts numériques).

Les périodes sont : de la Préhistoire à l'Antiquité gallo-romaine, le Moyen Âge, les Temps modernes, le XIX^{ème} siècle, le XX^{ème} siècle et notre époque.

La liste des œuvres et des sujets correspondant à ces domaines et à ces époques est très large et consensuelle. On est désormais loin de la première liste d'œuvres qui avaient été intégrée dans les programmes proposés à consultation au printemps dernier. On aurait plus vite fait d'ailleurs de chercher ce qui ne se trouve pas dans la liste. Si l'on abordait réellement tous les thèmes (ce qui n'est pas l'esprit du document qui se présente comme une liste d'exemple), ce serait un programme digne d'une licence en université !

Dans beaucoup d'écoles, il semble qu'on considère qu'il appartient à nos collègues d'enseigner au moins une partie de l'Histoire des arts. C'est d'ailleurs indispensable dans nos disciplines artistiques, puisque nos matières n'entrent plus, à raison d'une heure par classe, dans la grille des programmes.

Ce document peut être consulté et téléchargé sur le site du Ministère de l'Éducation nationale. Nous le mettons également à votre disposition sur notre site Internet :

<http://www.snadem.com>

à la rubrique « Textes » dans la colonne de gauche.

Amicale des retraités Ville et Département...

Il s'agit d'une association loi de 1901 regroupant les retraités des administrations parisiennes.

Outre la possibilité pour vous de pérenniser des liens d'amitié avec vos anciens collègues, elle offre dans les domaines sociaux et culturels un certain nombre d'activités enrichissantes, parmi lesquelles :

- un bulletin de liaison « Les Nouvelles de l'Amicale »
- des réunions mensuelles d'amitié,
- des voyages organisés à prix réduit,
- des visites de musées, monuments, sites, curiosités en région parisienne,
- une sortie de printemps d'une journée,
- un banquet annuel.

La cotisation annuelle (qui ne couvre évidemment pas voyages, visites de sites, banquet et sortie de printemps est actuellement de 12 euros.

Pour tout renseignement : Hôtel de Ville – Annexe Napoléon – Bureau 141 – 4, rue de Lobau 75004.
Téléphone : 01 42 76 53 24.

Les cotisations du Snadem...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation selon votre échelon et votre quotité de temps de service. Les chiffres en petits caractères inscrits en regard indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66% à laquelle vous donne droit votre adhésion (comme chaque année, notre trésorière vous enverra le document de déduction fiscale en temps utile).

	Tarif plein temps	50%	60%	75%	90%
Stagiaire 1	36 12,24	18 6,12	22,71 7,72	28,44 9,67	34,09 11,59
Stagiaire 2	46 15,64	23 7,82	29,02 9,87	36,34 12,36	43,56 14,81
4	65 22,10	32,5 11,05	41,01 13,94	51,35 17,46	61,55 20,93
5	72 24,48	36 12,24	45,43 15,45	56,88 19,34	68,18 23,18
6 et 7	78 26,52	39 13,26	49,21 16,73	61,62 20,95	73,86 25,11
8 et 9	85 28,90	42,5 14,45	53,63 18,23	67,15 22,83	80,49 27,37
10	94 31,96	47 15,98	59,31 20,17	74,26 25,25	89,01 30,26
11	102 34,68	51 17,34	64,36 21,88	80,58 27,40	96,59 32,84
hors classe	115 39,10	57,5 19,55	72,56 24,67	90,85 30,89	108,9 37,03



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2008-2009 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	65 euros
5	72 euros
6 - 7	78 euros
8 - 9	85 euros
10	94 euros
11	102 euros
Hors classe	115 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste.
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation.
- * CPA. ou CFA. ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation.
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : 42 euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

Etablir chèque à l'ordre du **SNADEM**

CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au **SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le

N : F : C : P : S : NC : B : € :

CADRE RESERVE AU SNADEM

Quel avenir pour nos mutuelles complémentaires?...

Parmi toutes les réformes engagées par le gouvernement, il y a celles qui font la Une des médias puis toutes les autres, il faut bien le dire, que l'on découvre au hasard d'un article ou parce que de nouvelles règles de fonctionnement nous interpellent. Ainsi, la réforme concernant le financement des mutuelles de la fonction publique n'a pas fait grand bruit.

Mais de nombreux collègues ont subi à leurs dépens les transformations opérées par leur mutuelle (surtout la Mgen) tant en terme de réorganisation que de communication. Essayons de comprendre ce qui bouleverse le monde des mutuelles de fonctionnaires.

L'affaire remonte à juillet 2005 lorsque la commission européenne, « pour répondre aux principes de concurrence libre et non faussée », a demandé à l'État français de mettre fin aux aides qu'il octroyait aux mutuelles de la fonction publique. Après cette injonction, le gouvernement a dû revoir sa législation et mettre en place un nouveau dispositif « euro-compatible ». Il abroge dans un premier temps un ancien texte de 1962, dit « arrêté Chazelle », qui permettait aux mutuelles de fonctionnaires de recevoir des aides de l'État sous forme de subventions, de mises à disposition de locaux ou de personnels dans la limite de 25% des cotisations perçues de ses adhérents. Dès cette date, le mode de financement des mutuelles de la fonction publique devenait de fait illégal.

C'est pourquoi, en février 2007, le Conseil d'État ajoute un amendement au projet de loi de modernisation de la fonction publique par lequel il autorise la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Le futur dispositif s'accompagne toutefois d'une nouvelle réglementation : l'employeur public ne pourra désormais signer des conventions qu'avec « un ou plusieurs organismes de référence (...) désignés après l'organisation d'une mise en concurrence (...) pour une durée de sept ans ». S'il manque encore arrêtés et circulaires pour préciser les choses, on comprend dès lors ce qui se joue aujourd'hui entre les mutuelles de fonctionnaires elles-mêmes et aussi les assureurs privés qui convoitent les 4,5 millions d'adhérents qu'elles représentent. Leur avenir se décidera lorsque les institutions auront à faire leur choix.

L'exposé pourrait laisser croire que les fonctionnaires disposaient jusqu'à présent d'un système de protection sociale complémentaire privilégié par rapport aux salariés du privé. Rien n'est moins sûr lorsqu'on observe que 90% des employeurs privés contribuent jusqu'à 60%, voire 75%, du coût de la complémentaire santé de leurs salariés au travers de contrats-groupes attractifs. L'État employeur, quant à lui, ne contribuant qu'à hauteur de 4% en moyenne pour les mutuelles de ses salariés - soit 46 centimes par an et par agent pour la Mgen ! - une participation qui ne fait d'ailleurs que diminuer depuis 20 ans. En revanche, et pour aller jusqu'au bout de la comparaison en matière de privilèges, il faut ajouter le financement indirect des complémentaires santé du secteur privé par l'État qui autorise d'une part la déduction fiscale de leur cotisation du revenu imposable des salariés et des résultats imposables des entreprises, et d'autre part, une défiscalisation qui n'est autorisée pour aucun fonctionnaire.

On comprend pourquoi les mutuelles de la fonction publique cherchent à se regrouper ou à proposer des dispositifs optionnels à leurs adhérents pour se calquer sur les assureurs privés.

Présentées par les mutuelles comme des réformes pour un service plus adapté à la demande des adhérents, ces nouvelles formules, offres promotionnelles, réorganisations géographiques, etc., sont plus souvent perçues comme des bouleversements que comme des avantages pour l'adhérent. Alors que la protection sociale obligatoire ne cesse de se réduire, on voit des mutuelles complémentaires offrir aujourd'hui des cotisations à prix cassés qui ne couvrent évidemment qu'un risque minimal alors qu'elles offraient jadis un égal accès aux soins à tous leurs adhérents.

Malgré des dysfonctionnements liés à sa réorganisation et à ses difficultés à améliorer les couvertures optiques et dentaires face à la concurrence privée, la Mgen est la seule mutuelle à vouloir relever le défi par une autre voie que celle de déroger à ses objectifs de solidarité intergénérationnelle et familiale.

Les circonscriptions des affaires scolaires (C.A.S.) 2008/2009

Arrondissements	1 – 2 – 3 – 4	5 – 6	7 – 15	8 – 9 – 18	10 – 19
Adresse	9, rue de la Perle 75003	21, Place du Panthéon 75005	28, rue Dombasle 75015	44, rue du Château Landon 75010	5, rue Alexandre Parodi 75010
Chef de circonscription	Mme Nicole LETOURNEUR 01 44 82 65 82	M. Christian CAHN 01 56 81 74 39-35	M. Eric MILHEN 01 56 56 17 50-82	M. Patrick POCKY 01 55 26 27 50	M. Wilfrid BLERARD 01 53 26 84 18
PROF-RELAIS	01 44 82 65 94	01 56 81 74 35	01 56 56 17 82	01 55 26 27 98	01 53 26 84 26
Professeur – relais Musique	Mme Claudine ROLLET	Mme Françoise VILLAIN	M. Benoît TESSE	Mlle Marie-Dominique RAYNAUD	M. François POLLOLI
Professeur – relais EPS	Mme Monique CASENAVE	Mme Laurence DALESME	M. Philippe MARCEZ	M. Emmanuel SELIM	M. Jean-Jacques RAIGNE
Professeur – relais Arts Plastiques	M. François DELCAMBRE	M. François DELCAMBRE	Mme Christiane PINCOT	Mme Chantal FOLLET	M. Denis GARCHER
FAX	01 44 82 66 09	01 56 81 74 42	01 56 56 17 60	01 40 35 15 02	01 44 72 03 67

Arrondissements	11 – 12	13 – 14	16 – 17	20
Adresse	11, rue de Froment 75011	169, bd de l'Hôpital 75013	4, rue de Penitèvre 75008	42, rue des Maronites 75020
Chef de circonscription	M. Jean-Pierre BOULAY 01 49 29 47 50	Mme Isabelle ETLIN 01 53 82 89 00-04	M. Jean-Louis PIGEON 01 53 05 25 30	Mme Marie-hélène RIGLET 01 40 33 53 53
PROF-RELAIS	01 49 29 47 21	01 53 82 89 30	01 53 05 25 58	01 40335353
Professeur – relais Musique	Mme Claudine ROLLET	M. Charles BERNARD	Mme Christine BECQUET-GLAB	Mme Françoise VILLAIN (dasco)
Professeur – relais EPS	M. Bruno BAROU	M. Roland GILLEMOT	Mme Virginie JEANDIDIER	M. Frédéric PECOT
Professeur – relais Arts Plastiques	Mme Isabelle FOUNTAS	Mme Elisabeth STRAUBHAAR	Mme Jacqueline LENOIR	M. Michel VAN DEN BESSELAER
FAX	01 49 23 40 95	01 53 82 89 05	01 42 66 01 29	01 40 33 53 51